



## LES AMPHIS DE L' **AFTI**

### L'industrie de la gestion d'actifs à l'heure de l'entrée en vigueur de la Directive OPCVM V

**8h30 :** Accueil des participants

**9h00 :** Présentation

Eric Dérobert, Président - AFTI

**9h15 :** OPCVM 5 : Contexte et enjeux de transposition

Marianne Thiéry, Chef du bureau Epargne et Marchés financiers -  
Direction générale du Trésor

**9h40 :** Les enjeux de la transposition de la Directive OPCVM 5

Xavier Parain, Secrétaire Général Adjoint - Directeur de la gestion d'actifs - AMF

**10h00 :** UCITS V ou l'occasion de dégager des synergies avec d'autres réglementations

Servane Pfister, Senior manager - Deloitte Conseil

**10h20 :** Table-ronde

Animatrice : Stéphanie Saint-Pé, Déléguée Générale - AFTI

Participants :

- Michèle Besse, Directeur Contrôle Dépositaire - Société Générale Securities Services
- Frédéric Bompaire, Affaires publiques - AMUNDI
- Arnaud Claudon, Responsable Fonction Dépositaire France - Responsable mondial du Contrôle Dépositaire - BNP Paribas Securities Services
- William Margoline, Directeur Juridique et Financier - CM-CIC AM  
Directeur Général Adjoint - CM-CIC Gestion
- Amina Oulmi, Product Manager - CACEIS

**11h20 :** Conclusion

Eric Pinon, Vice-Président - AFG

PROGRAMME

En partenariat avec :



**Mercredi 6 avril 2016**

**de 9h00 à 11h30**

Auditorium de la FBF

18 rue La Fayette 75009 Paris

L'Union européenne a adopté le 23 juillet 2014 la Directive 2014/91/UE sur la coordination des lois, règlements et provisions administratives liés aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Cette cinquième révision de la Directive introduit de nouvelles règles sur les dépositaires d'OPCVM, leurs tâches, les conditions de délégation et la responsabilité du dépositaire. De plus de nouvelles règles sont introduites concernant les principes de rémunération des gestionnaires de fonds.

A l'heure de l'entrée en vigueur, le 18 mars 2016, de la transposition de la Directive OPCVM V (UCITS V) en droit français, le secteur de la gestion d'actif est pleinement mobilisé.

- Comment l'industrie de la gestion d'actifs et de l'asset servicing abordent-elles ces nouvelles règles ?
- Quels sont les grands messages portés par les autorités françaises ?
- Quel est le point de vue des professionnels ?

C'est à ces questions que les meilleurs experts et représentants des pouvoirs publics répondront lors de cet amphi organisé par l'AFTI, en partenariat avec la FBF et l'AFG.